

🚨🐝 notification importante pour tous les apiculteurs : Le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) a décidé de mettre en place un dispositif d'indemnisation exceptionnel des exploitations APICOLES affectées par les conséquences économiques de l'agression de la Russie contre l'Ukraine. L'aide est fondée sur la prise en charge d'une partie de la baisse de chiffre d'affaires (CA) de l'exploitation apicole au regard des périodes visées à l'article 3.1. de la décision INTV-GECRI 2024-44.

Vous pouvez y accéder par le lien suivant :

https://pad.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publique/retrait-dispositif.xhtml?codeDispositif=API_2024

🚨 LES DEMANDES DOIVENT ETRES DÉPOSÉES AU PLUS TARD LE 20/09/2024 À 14h00. Il vous reste seulement quelques jours.



[#apiculture](#) [#apiculteurfrançais](#) [#criseagricole](#)
[#agriculture](#) [#apiculteur](#) [#abeilles](#)



Lien cliquable:

https://pad.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publique/retrait-dispositif.xhtml?codeDispositif=API_2024